

LES FAITS DE DÉLINQUANCE IMPACTANT LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS

DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Données 2022



Directeur de publication : Didier DECOUPIGNY
Responsable de publication : Océane GUYON
Crédit photo image de couverture : @stock.adobe.com
Impression : AD Concept

SOMMAIRE

	INTRODUCTION	4
	MÉTHODOLOGIE	5
1	LES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	8
	1.1. Les coups et blessures volontaires	12
	1.2. Les violences intrafamiliales	
	1.3. Les violences sexuelles	16
	1.4. Les vols violents sans arme	18
2	LES ATTEINTES AUX BIENS	20
	2.1. Les vols sans violence contre des personnes	24
	2.2. Les cambriolages de logements	26
	2.3. Les vols de véhicules	28
	2.4. Les vols dans les véhicules	30
	2.5. Les vols d'accessoires sur véhicules	32
	2.6. Les destructions et dégradations	34
	CONCLUSION	

INTRODUCTION

Depuis la mise en place du premier schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (SMSPD) de la Métropole Européenne de Lille (MEL) en 2017, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) accompagne la MEL dans le suivi et la mise en œuvre de ce schéma à travers une mission d'observation.

L'Agence réalise notamment chaque année un état des lieux des faits de délinquance impactant la vie quotidienne des habitants sur le territoire de la MEL. Cet état des lieux permet de comprendre la répartition territoriale de la délinquance, de mettre en avant les caractéristiques communes, les disparités territoriales et les évolutions à l'échelle de la métropole. Des cartographies réalisées à l'échelle communale permettent de visualiser et de territorialiser les problématiques de délinquance. La version 2023 de cet état des lieux se veut volontairement plus succincte, sous un format tableau de bord afin d'en faciliter la lecture.

Dans le cadre de l'accompagnement de la MEL dans la mise en œuvre du SMSPD, l'Agence réalise également des observations thématiques afin d'éclairer des axes spécifiques de ce schéma. Ces observations sont réalisées avec le soutien de la préfecture du Nord via le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

De 2019 à 2021, l'Agence a réalisé un travail autour des coopérations transfrontalières en matière de sécurité, axe identifié dans le premier SMSPD. En avril 2023, une observation des impacts des trafics de stupéfiants sur le cadre de vie et l'écosystème local a été présentée et publiée par l'Agence. Ce document, disponible sur le site internet de l'Agence, s'insère dans l'axe du schéma métropolitain dédié à la « prévention des addictions et de l'impact des trafics de stupéfiants sur l'environnement ».



MÉTHODOLOGIE

Données utilisées

Les données mobilisées dans ce diagnostic sont issues des données mises en ligne en open data par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure. Les données exploitées recouvrent les faits commis entre 2016 et 2022.

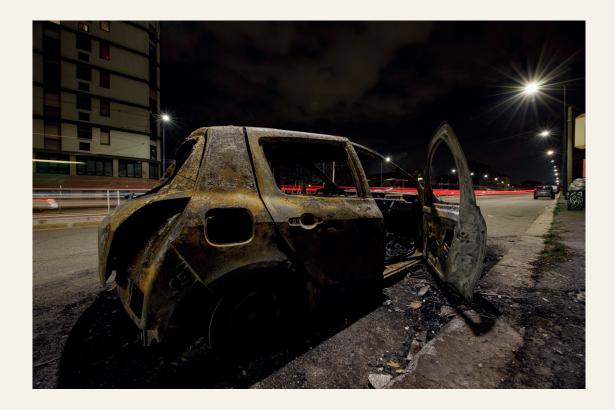
Seuil de diffusion des données

Pour chaque atteinte observée, afin de respecter le secret statistique et d'éviter que des informations individuelles puissent être déduites de ces données statistiques, seules les communes ayant enregistré au moins 5 faits annuels ces trois dernières années sont analysées. Cette précaution permet également de fiabiliser les interprétations. En effet, pour les communes enregistrant très peu de faits, les faibles variations et les taux pour 1 000 habitants peuvent s'exprimer de manière démesurée sans refléter une réelle évolution d'une problématique de sécurité.

Précautions méthodologiques

Les faits analysés ne représentent pas l'ensemble des faits délictueux se déroulant dans la métropole lilloise. Un nombre important de faits de délinquance demeure inconnu pour plusieurs raisons telles que la plus ou moins grande tolérance des habitants, leur intérêt à signaler les faits (les exigences des assurances jouant un rôle important ainsi que la croyance dans le fait que le dépôt de plainte soit inutile car ayant peu de chances d'aboutir à l'interpellation de l'auteur).

Ces limites méthodologiques invitent donc à faire preuve de prudence dans l'analyse des chiffres, qui ne reflètent pas toujours la réalité du terrain et du sentiment d'insécurité des habitants.



Une analyse par profil de communes nécessaire pour mieux comprendre la délinquance

Afin d'avoir une vision plus fine de la délinquance et de comprendre les phénomènes, les disparités, les points communs entre et au sein des territoires de même profil, le territoire de la MEL est analysé selon quatre catégories de territoire définies à partir de l'armature urbaine du SCOT¹ de Lille Métropole:

- les villes centre : Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq et Armentières. Villes les plus peuplées de la métropole, elles concentrent des flux de population importants ainsi que des services, aménités, commerces fréquentés par une population exogène à la commune. Ces quatre communes, toutes situées en zone police, concentrent à elles-seules 44% de la population de la métropole lilloise;
- les villes d'agglomération : 31 communes de la MEL accueillant 37% de la population. Ces communes plus ou moins peuplées (de 600 à 40 000 habitants) sont situées en zone urbaine, à proximité immédiate des villes centres et jouent un rôle de polarité secondaire sur le territoire avec une offre de services et commerciale importante. Deux communes sont en zone gendarmerie : Hallennes-lez-Haubourdin et Erquinghem-Lys, les autres sont toutes situées en zone police ;

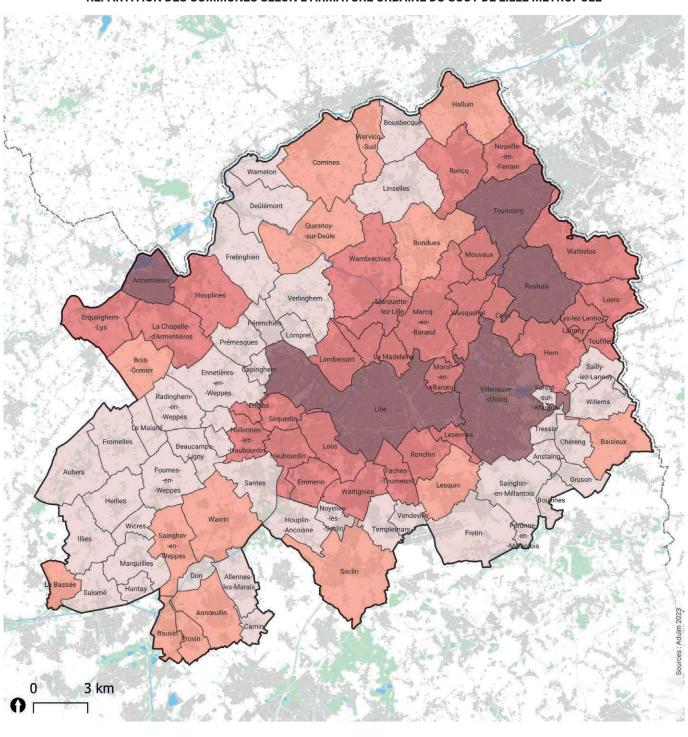
- les villes relais et d'appui : 15 communes qui accueillent 11% de la population. Ces communes jouent un rôle de polarité moyenne pour l'espace périurbain et offrent un certain nombre d'équipements de proximité. Six communes sont en zone police, neuf sont en zone gendarmerie ;
- les villages ruraux (ou appelés « villages durables » dans le SCOT) : 44 communes parmi les moins peuplées de la métropole représentant 8% de la population. Ces communes rurales se situent en couronne de la zone périurbaine et sont peu fréquentées par une population exogène à la commune. Elles disposent d'un tissu économique et commercial peu développé. Parmi ces communes, 12 sont en zone police et 32 en zone gendarmerie.



 $^{^{\}mbox{\tiny 1}}$ Le SCOT, schéma de cohérence territoriale, est un document de planification intercommunale.



RÉPARTITION DES COMMUNES SELON L'ARMATURE URBAINE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE



Classement Limites administratives Villes-centres ---- Frontière Villes d'agglomération Limite MEL Villes relais et d'appui Limite communes Villages ruraux

Afin de mieux comprendre la délinquance, le territoire de la MEL est ici analysé selon quatre catégories de territoires inspirés de l'armature urbaine du Scot de Lille Métropole.



Mai 2023



LES ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

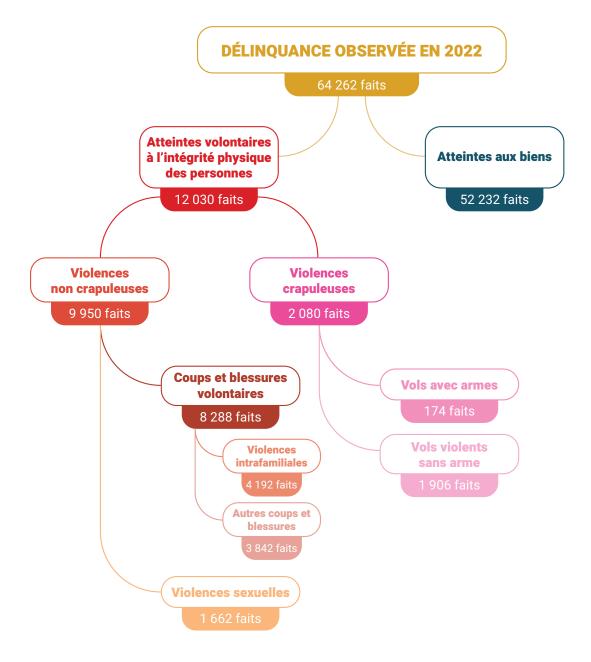
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) regroupent l'ensemble des faits de violences commis ou tentés quel que soit le lien entre la victime et l'auteur (violences intrafamiliales ou non), le lieu de commission de ce fait (espace public ou privé) ou le motif de cette violence (crapuleuse ou non). Néanmoins, pour une analyse plus fine de ces violences, les AVIP sont observées selon plusieurs indicateurs distinguant les éléments précédemment cités.

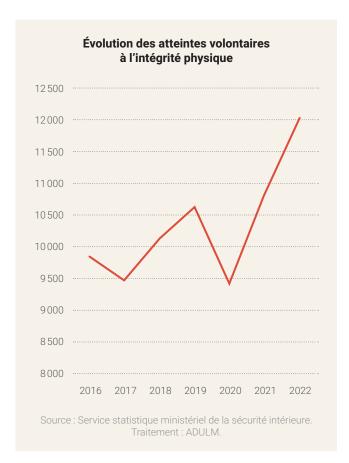
Au sein de la MEL, un peu plus de 12 000 AVIP ont été recensées en 2022 par les forces de l'ordre dans des communes ayant enregistré au moins 5 faits annuellement ces trois dernières années. Elles se concentrent très majoritairement dans le tissu urbain dense. Ces territoires cristallisent à la fois les violences crapuleuses favorisées par des flux de population importants, des infrastructures de transports en commun denses et des commerces nombreux, et les violences non crapuleuses dont certaines, liées à une consommation excessive d'alcool, sont favorisées par l'activité nocturne de ces territoires

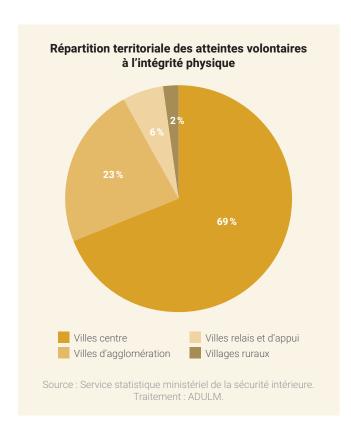
Ainsi pour beaucoup de communes rurales, le faible nombre de faits commis ne permet pas de bénéficier des données associées pour des raisons de secret statistique. Cela signifie que ces communes ont enregistré moins de 5 faits chaque année ces trois dernières années et sont ainsi peu ou pas concernées par cette problématique.

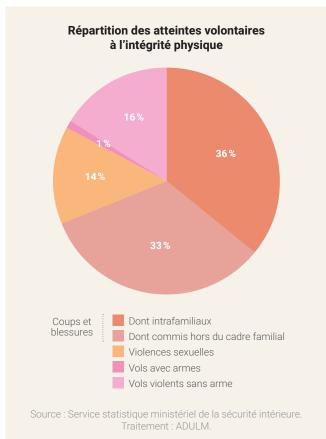
À l'échelle nationale comme à l'échelle de la MEL, une augmentation très nette des faits de violences non crapuleuses est observée. Cette hausse est d'autant plus marquée pour les violences intrafamiliales et les violences sexuelles et concernent l'ensemble des catégories de territoire de la métropole. Cette hausse est associée à deux facteurs : une hausse effective des faits et une hausse des déclarations des victimes favorisées notamment par le mouvement MeToo amorcé en 2017 et les nombreuses campagnes de prévention diffusées sur les médias. Il demeure cependant impossible de distinguer le poids de ces deux facteurs dans la hausse constatée.

Les violences crapuleuses (ayant pour objet le vol) sont quant à elles en baisse entre 2016 et 2022, tant à l'échelle nationale que sur le territoire de la MEL.









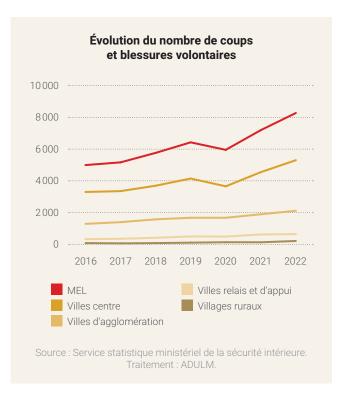
1. LES COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

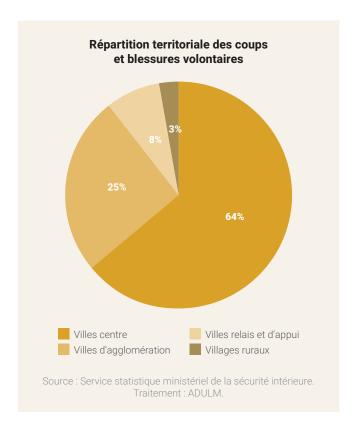
A. Définition

Cet indicateur recense tous les « coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » peu importe les liens entre la victime et l'auteur ou le lieu de commission. Sont cependant exclus les coups et blessures ayant entraîné la mort, les coups et blessures contre mineurs de moins de 15 ans et les violences à dépositaires de l'autorité publique. (source : ministère de l'Intérieur)

B. Statistiques

Territoire	Nombre de faits (2022)	Taux pour 1 000 habitants (2022)	Nombre de communes concernées	Évolution 2016-2022
Métropole Européenne de Lille	8 288	7,3	63/95	+66%
Villes centre	5 311	10,2	5/5	+61%
Villes d'agglomération	2 118	4,8	30/31	+64%
Villes relais et d'appui	647	5,2	15/15	+99%
Villages ruraux	212	4,2	13/44	+162%





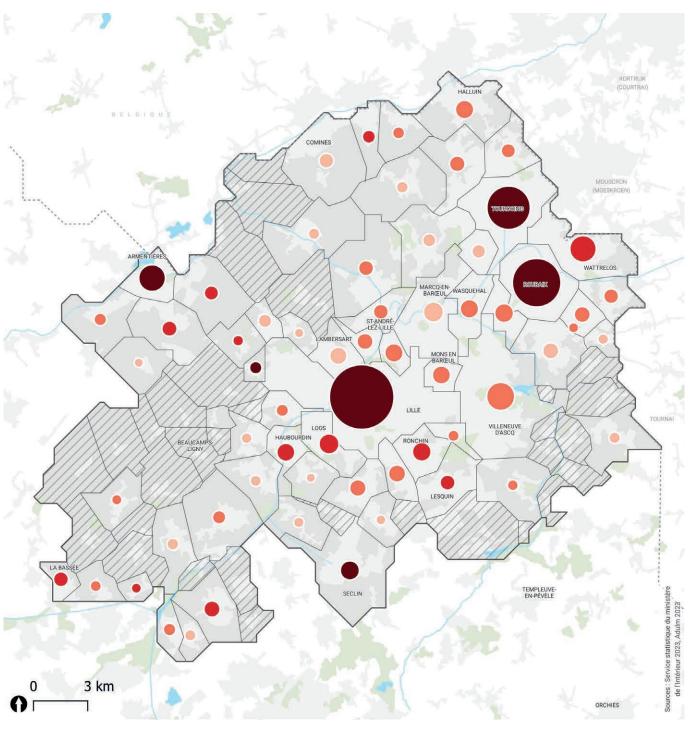
C. Éléments d'analyse

Les coups et blessures volontaires concernent 66% des communes de la métropole lilloise accueillant 95% de la population. Il s'agit ainsi d'une problématique diffuse sur le territoire bien que fortement concentrée dans les zones les plus urbaines. 64% des faits de ce type sont commis au sein de l'une des cinq villes-centre. Ce constat est à relativiser par rapport aux flux générés par ces grands pôles urbains, toutes les victimes ne résidant pas dans la commune où le fait est commis et donc enregistré.

Aussi si l'analyse en fonction du nombre de faits enregistrés met nettement en avant l'aspect urbain de la violence, l'analyse par ratio permet de nuancer ce constat : trois villages ruraux comptent parmi les dix communes présentant les ratios pour 1 000 habitants les plus élevés.

Après une légère baisse en 2020, en lien avec les mesures mises en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, les violences connaissent à nouveau une hausse, plus marquée que celle constatée sur la période 2016-2019.

LES COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2022





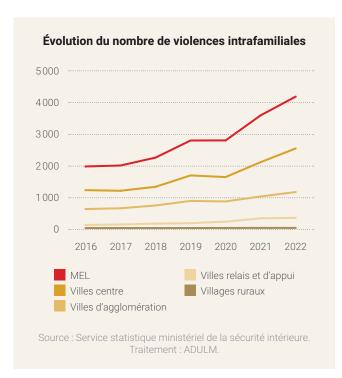
2. LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

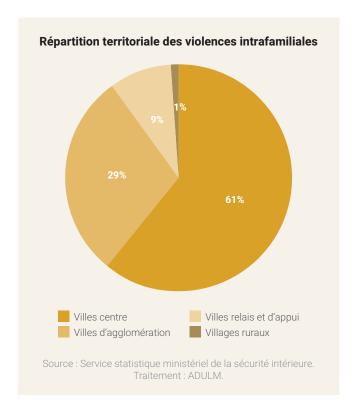
A. Définition

Cet indicateur recense tous les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus commis dans le cadre familial. (source : ministère de l'Intérieur)

B. Statistiques

Territoire	Nombre de faits (2022)	Taux pour 1 000 habitants (2022)	Nombre de communes concernées	Évolution 2016-2022
Métropole Européenne de Lille	4 192	3,8	49/95	+115%
Villes centre	2 562	4,9	5/5	+112%
Villes d'agglomération	1 193	2,8	26/31	+95%
Villes relais et d'appui	380	3,1	14/15	+236%
Villages ruraux	57	2,1	4/44	+235%





C. Éléments d'analyse

Les faits de violences intrafamiliales représentent plus de la moitié des violences enregistrées par les forces de l'ordre dans la métropole lilloise.

Ils ont plus que doublé entre 2016 et 2022. Sur l'ensemble des faits analysés, seules les violences sexuelles enregistrent une évolution similaire. Ces hausses extrêmement marquées, mais non exclusives au territoire de la métropole lilloise, interpellent sur l'ampleur de ces problématiques. La complexité dans l'analyse de ces évolutions réside dans la distinction impossible entre ce qui résulte d'une hausse effective du nombre de violences commises dans le cadre familial et ce qui est inhérent à une libération de la parole des victimes, ainsi plus nombreuses à témoigner des violences qu'elles subissent.

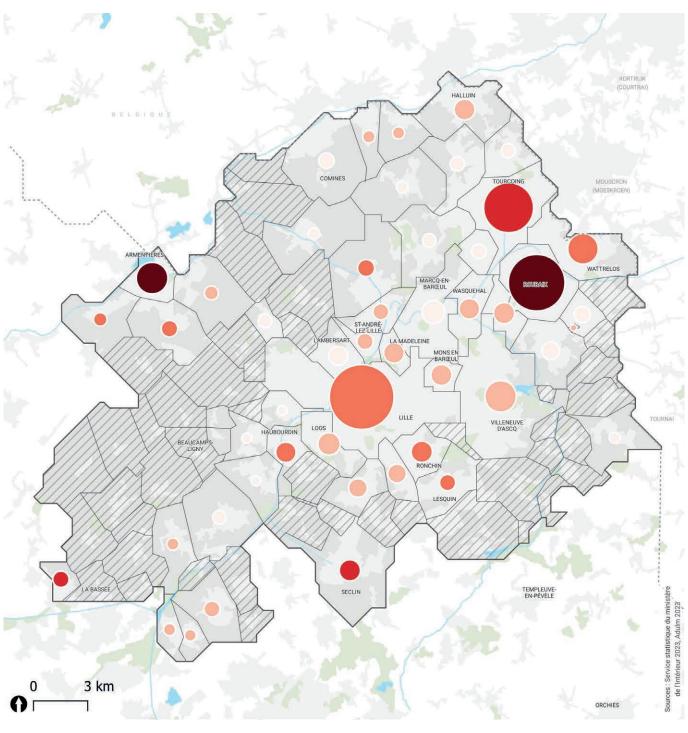
La Métropole Européenne de Lille a systématiquement dédié un axe de ses schémas métropolitains de sécurité et de prévention de la délinquance à ces violences et a réalisé un guide à destination des victimes de violences intrafamiliales. De nombreuses autres actions sont développées par les collectivités et le tissu associatif afin d'accompagner, d'accueillir et prendre en charge les victimes.







LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2022





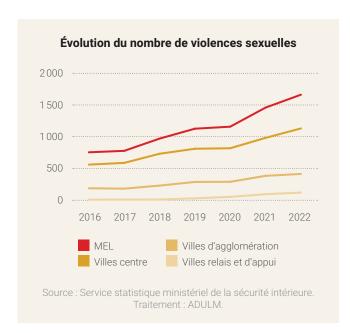
3. LES VIOLENCES SEXUELLES

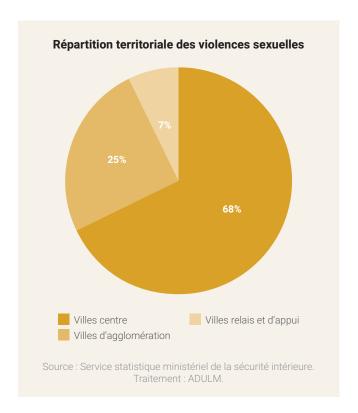
A. Définition

Les données relatives aux violences sexuelles comprennent les viols, tentatives de viols et les agressions sexuelles y compris le harcèlement sexuel. Elles comptabilisent les victimes majeures comme les victimes mineures. (source : ministère de l'Intérieur)

B. Statistiques

Territoire	Nombre de faits (2022)	Taux pour 1 000 habitants (2022)	Nombre de communes concernées	Évolution 2016-2022
Métropole Européenne de Lille	1 662	1,7	33/95	+120%
Villes centre	1 130	2,2	5/5	+102%
Villes d'agglomération	413	1,1	20/31	+121%
Villes relais et d'appui	119	1,4	8/15	+1 600%
Villages ruraux	NC*	NC	NC	NC



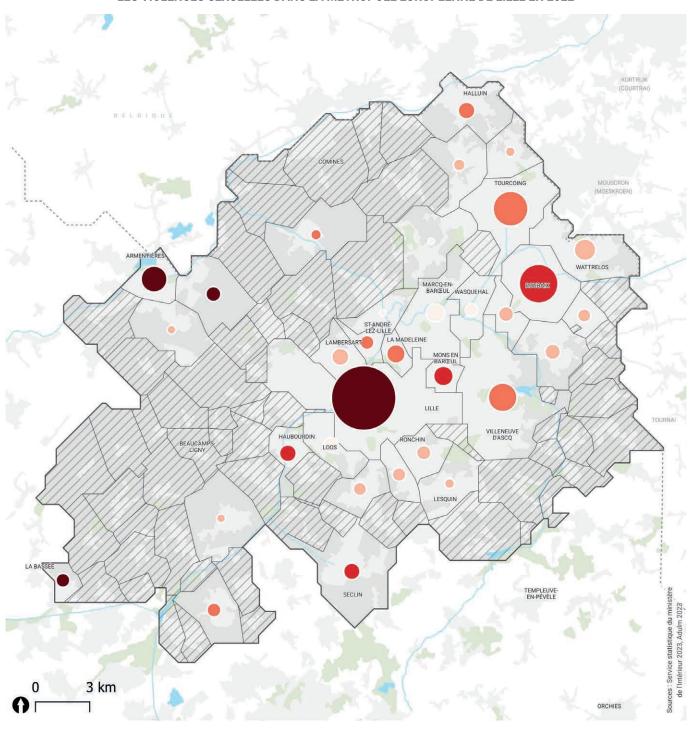


C. Éléments d'analyse

Le nombre de violences sexuelles connues des forces de l'ordre est en nette augmentation entre 2016 et 2022. Il s'agit du fait pour lequel la hausse est la plus importante. Cette évolution se traduit également par une expansion du nombre de communes concernées. En 2016, les violences sexuelles concernaient une seule des quinze villes relais et d'appui contre huit en 2022, passant ainsi de 7 faits en 2016 à 119 en 2022.

Face à l'explosion du nombre de ces violences, les acteurs locaux se mobilisent à l'image du développement de l'initiative Car'Ado par le groupement de gendarmerie du Nord. Cette initiative mobilise des jeunes pour faire de la prévention auprès d'autres jeunes autour des questions de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles. Ilévia s'engage également à travers des campagnes de sensibilisation, la généralisation de l'arrêt à la demande en soirée sur les lignes de bus ou la création des zones de refuge au sein de ses agences commerciales avec le dispositif « Demandez Angela ». Ce dispositif qui vise à accueillir au sein de leur établissement les personnes se sentant menacées est également mis en place par un certain nombre d'acteurs privés, commerçants, bars, restaurants. La distribution de capuchons anti-drogues dans les bars de la métropole témoigne également d'une mobilisation d'ensemble face à ces violences.

LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2022





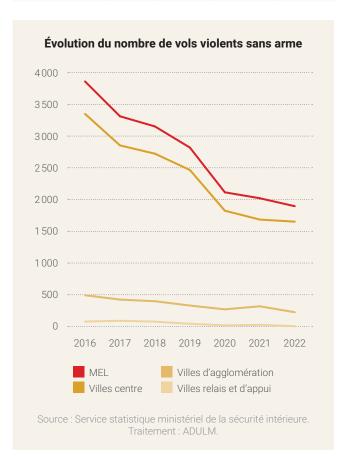
4. LES VOLS VIOLENTS SANS ARME

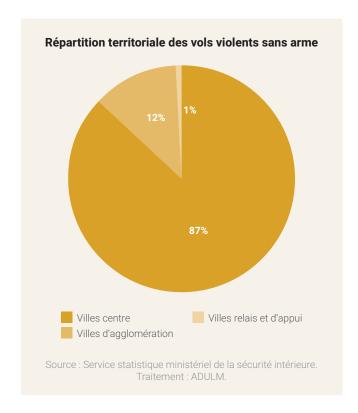
A. Définition

Cet indicateur regroupe les vols commis avec recours de l'auteur à des violences physiques, des menaces ou à la force, ces circonstances pouvant être associées. Sont comptabilisés les actes commis ou tentés. (source : ministère de l'Intérieur)

B. Statistiques

Territoire	Nombre de faits (2022)	Taux pour 1 000 habitants (2022)	Nombre de communes concernées	Évolution 2016-2022
Métropole Européenne de Lille	1 906	2,2	22/95	-50%
Villes centre	1 662	3,2	5/5	-50%
Villes d'agglomération	232	0,7	16/31	-50%
Villes relais et d'appui	12	1	1/15	-76%
Villages ruraux	NC	NC	NC	NC





C. Éléments d'analyse

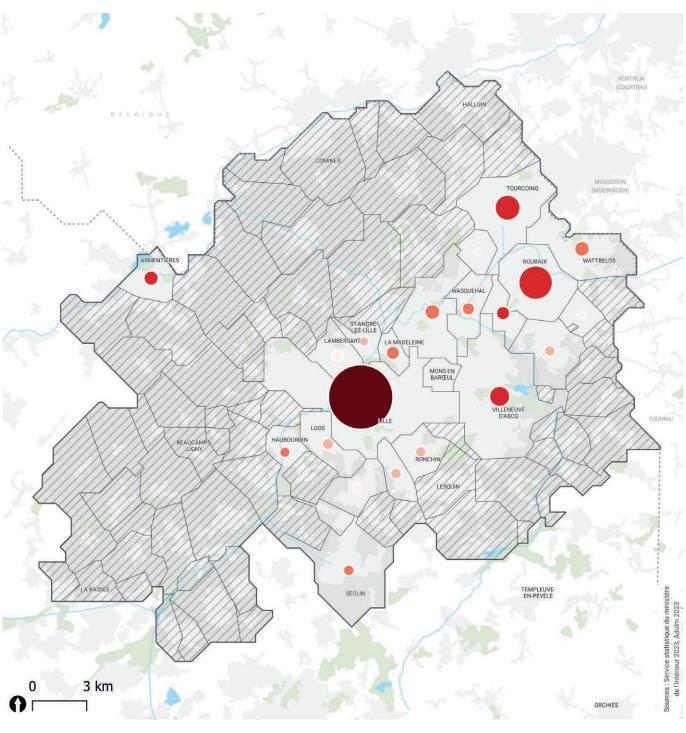
Les vols violents sans arme sont largement concentrés en milieu urbain dense. 87% des faits analysés ont été commis dans l'une des villes centre de la métropole. Il s'agit de l'atteinte qui concerne le moins de communes de la métropole, seules 22 communes disposent d'une donnée supérieure à cinq faits de manière régulière ces trois dernières années.

Sur la période 2016-2022, le nombre de vols violents a été divisé par deux, il s'agit de la baisse la plus marquée sur le territoire.

À l'échelle nationale, les vols violents sans arme sont les seules atteintes qui enregistrent une baisse entre 2021 et 2022. Ce n'est pas le cas à l'échelle de la métropole lilloise, puisque les destructions et dégradations sont également en baisse sur cette période.

L'une des hypothèses qui peut être avancée pour expliquer cette forte baisse est la multiplication des vols non violents et notamment des infractions financières qui se seraient parfois substituées à des pratiques plus violentes tels que les arnaques aux cartes bancaires.

LES VOLS VIOLENTS SANS ARME DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2022







2 LES ATTEINTES AUX BIENS

Les atteintes aux biens (AAB) regroupent l'ensemble des vols non assortis de violence physique (vols à l'arraché, vols liés aux véhicules, vols par ruse...), des cambriolages et des destructions ou dégradations de biens publics ou privés.

Dans l'analyse proposée, seuls les faits de vols contre des personnes sont observés, les vols contre des commerces, des professionnels sont ainsi exclus et, de la même manière, seuls les cambriolages de locaux d'habitation sont pris en compte (les cambriolages de locaux commerciaux, d'entreprises ne sont ici pas analysés).

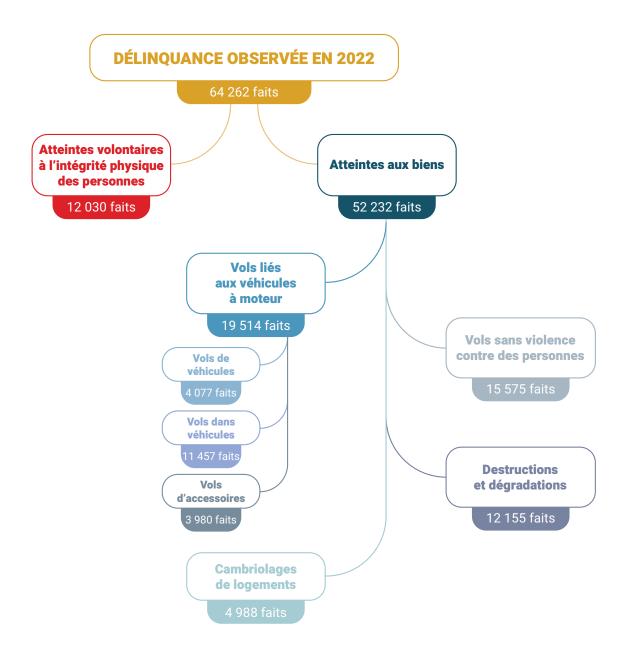
Les AAB enregistrées sont nettement plus nombreuses que les atteintes volontaires à l'intégrité physique. Avec plus de 52 000 faits connus et observés en 2022, les AAB constituent plus de 80% de la délinquance observée dans la MEL.

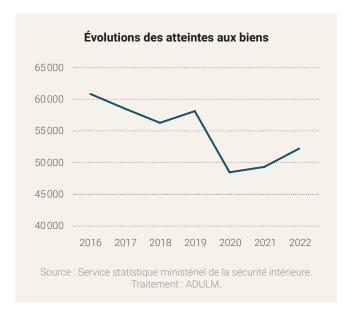
Cet écart très fort entre le nombre d'atteintes aux biens et le nombres d'atteintes à l'intégrité physique est en partie dû à la plus grande déclaration des faits par les victimes aux services des forces de l'ordre.

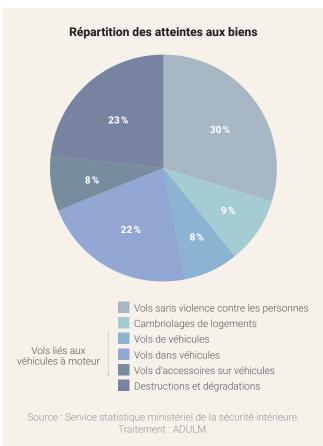
En effet, à partir de l'enquête cadre de vie et sécurité et de l'enquête Genese, le ministère de l'Intérieur estime que 89% des victimes de vols de véhicules et 69% des victimes de cambriolages déposent plainte contre 9% des victimes de violences sexuelles (hors cadre familial) et 34% des victimes de violences conjugales.

Le dépôt de plainte obligatoire pour bénéficier des services des assurances favorise le porter à connaissance des faits d'atteintes aux biens. À l'inverse, la peur des représailles, l'appréhension de ne pas être comprises ou écoutées ou que la plainte n'aboutisse pas sont autant d'éléments qui poussent les victimes de violence à ne pas se manifester.

Entre 2016 et 2022, les AAB marquent une légère baisse. La courbe de l'évolution des AAB se caractérise par une chute du nombre d'actes commis en 2020 lors de la période de confinement liée au Covid-19 puis une hausse entre 2020 et 2022. Le nombre de faits enregistrés en 2022 reste néanmoins largement inférieur à celui d'avant crise sanitaire.









1. LES VOLS SANS VIOLENCE CONTRE DES PERSONNES

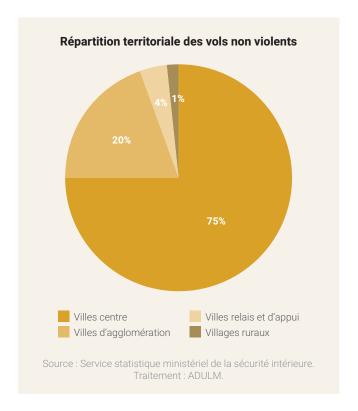
A. Définition

Cet indicateur regroupe les vols (ou les tentatives de vols) dont les victimes sont des particuliers, qui n'ont été assortis d'aucune violence, et qui ne sont ni des cambriolages, ni des vols liés aux véhicules à moteur (il s'agit particulièrement des vols à la tire, des autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés et des autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics). (source : ministère de l'Intérieur)

B. Statistiques

Territoire	Nombre de faits (2022)	Taux pour 1 000 habitants (2022)	Nombre de communes concernées	Évolution 2016-2022
Métropole Européenne de Lille	15 575	13,8	63/95	-3%
Villes centre	11 692	22,5	5/5	-3%
Villes d'agglomération	3 042	6,9	31/31	+4%
Villes relais et d'appui	621	5,1	14/15	-14%
Villages ruraux	220	4,4	13/44	-12%





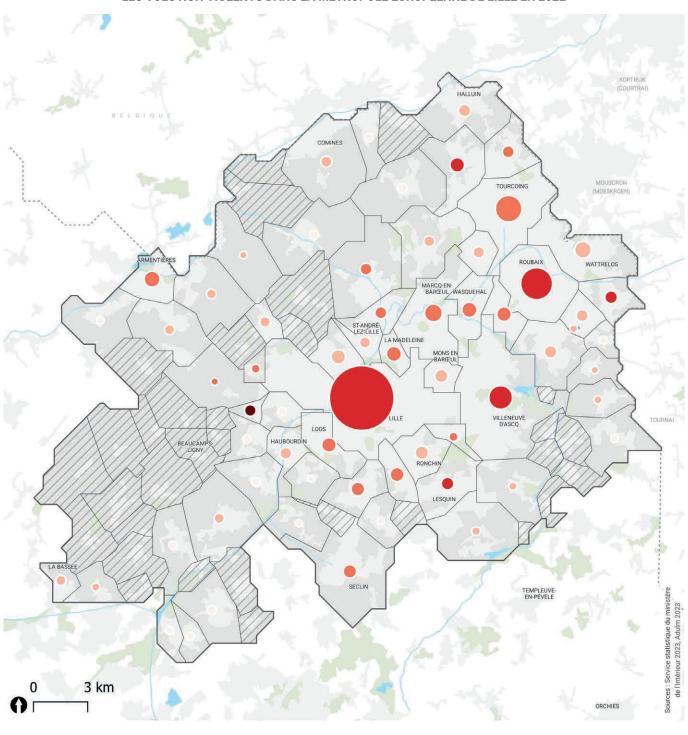
C. Éléments d'analyse

Les vols non violents contre des personnes sont les atteintes les plus constatées sur le territoire avec plus de 15 000 faits recensés. Ainsi, une atteinte sur cinq enregistrée sur le territoire est un vol non violent.

Néanmoins, par rapport à d'autres atteintes aux biens comme les cambriolages ou les destructions et dégradations, les vols sont plus concentrés géographiquement, en milieu urbain, là où se concentre également les flux de population, les centres commerciaux et infrastructures de transport en commun.

La courbe d'évolution des vols sans violence physique marque une très forte baisse en 2020 en lien avec la crise sanitaire. Cependant dès 2021, les vols marquent une hausse mais demeurent en 2022 inférieurs au niveau constaté avant la crise sanitaire. Cette tendance est identique à celle observée à l'échelle nationale.

LES VOLS NON VIOLENTS DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2022





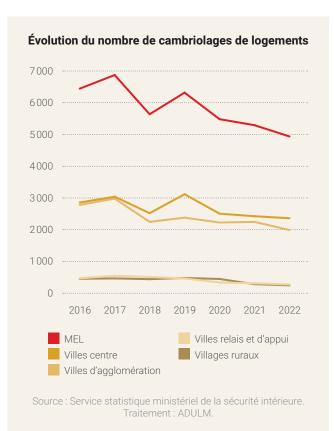
2. LES CAMBRIOLAGES DE LOGEMENTS

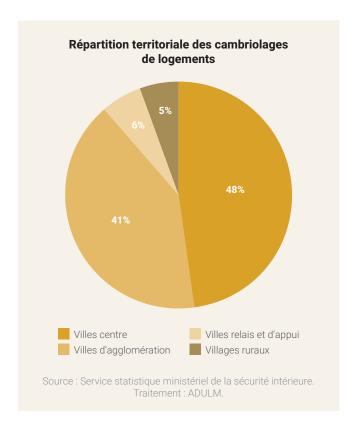
A. Définition

Cet indicateur additionne les cambriolages de résidences principales et les cambriolages de résidences secondaires, car ces deux types d'infractions relèvent des mêmes modes opératoires. Les infractions de tentatives de cambriolages sont également enregistrées dans cet indicateur. (source : ministère de l'Intérieur)

B. Statistiques

Territoire	Nombre de faits (2022)	Taux pour 1 000 habitants (2022)	Nombre de communes concernées	Évolution 2016-2022
Métropole Européenne de Lille	4 988	9,3	67/95	-23%
Villes centre	2 396	9	5/5	-16%
Villes d'agglomération	2 024	10,1	29/31	-27%
Villes relais et d'appui	298	7,1	11/15	-32%
Villages ruraux	270	9,6	22/44	-34%



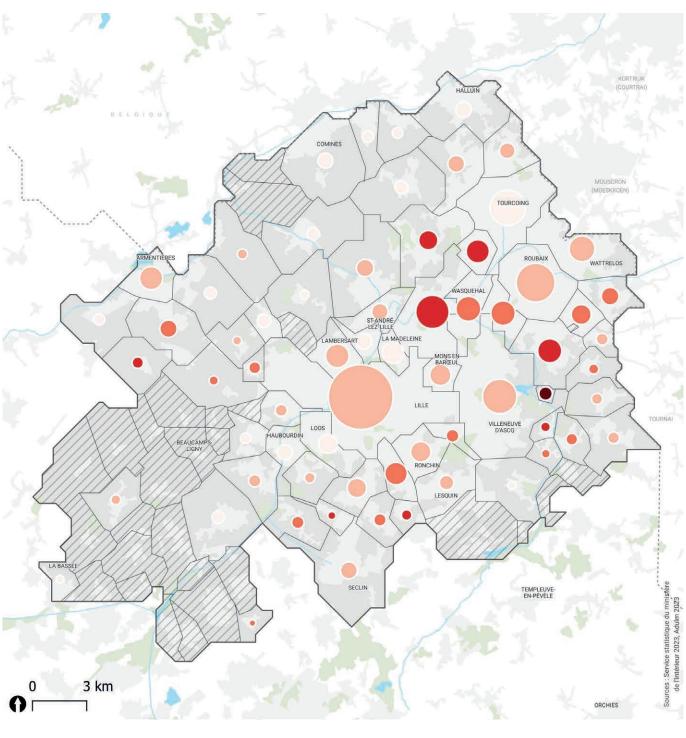


C. Éléments d'analyse

À l'inverse de la majeure partie des autres faits analysés, les cambriolages de logements ne sont pas un fait principalement observé dans les villes centre. La moitié des villages ruraux de la métropole lilloise est concernée par cette problématique et le ratio pour 1 000 logements y est plus élevé que la moyenne métropolitaine. Contrairement aux idées reçues, les cambriolages ont lieu le plus souvent en journée. Les communes pavillonnaires, dans lesquelles les mouvements pendulaires sont importants, sont ainsi plus touchées par le phénomène, tout comme les communes les plus aisées.

Les mesures de confinement de la population mises en place en 2020 dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 se sont répercutées par une baisse du nombre de cambrio-lages de logements. À l'échelle nationale, cette tendance à la baisse n'a pas perduré dans le temps puisque les cambrio-lages ont à nouveau augmenté entre 2021 et 2022 (+11%). Le constat n'est pas similaire au sein de la MEL. En effet, quelle que soit la catégorie de territoire, les cambriolages poursuivent leur baisse entre 2021 et 2022 dans la métropole lilloise.

LES CAMBRIOLAGES DE LOGEMENTS DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2022





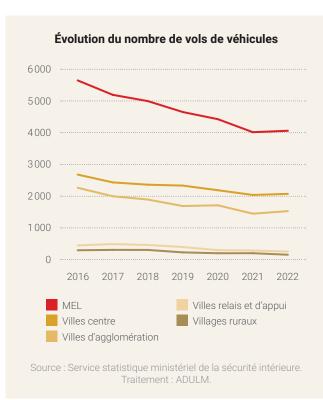
3. LES VOLS DE VÉHICULES

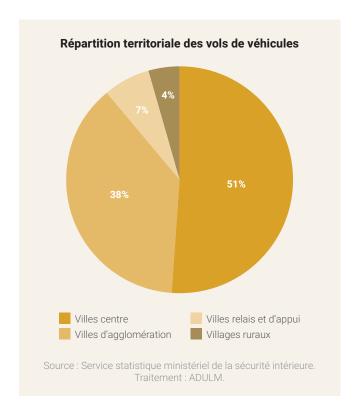
A. Définition

Cet indicateur additionne les vols (ou les tentatives de vols) de voitures, de deux-roues motorisés, de poids lourds, et de remorques, infractions qui relèvent globalement des mêmes modes opératoires. (source : ministère de l'Intérieur)

B. Statistiques

Territoire	Nombre de faits (2022)	Taux pour 1 000 habitants (2022)	Nombre de communes concernées	Évolution 2016-2022
Métropole Européenne de Lille	4 077	3,6	64/95	-28%
Villes centre	2 088	3,5	5/5	-22%
Villes d'agglomération	1 543	4	30/31	-31%
Villes relais et d'appui	273	2,3	13/15	-38%
Villages ruraux	173	2,9	16/44	-38%





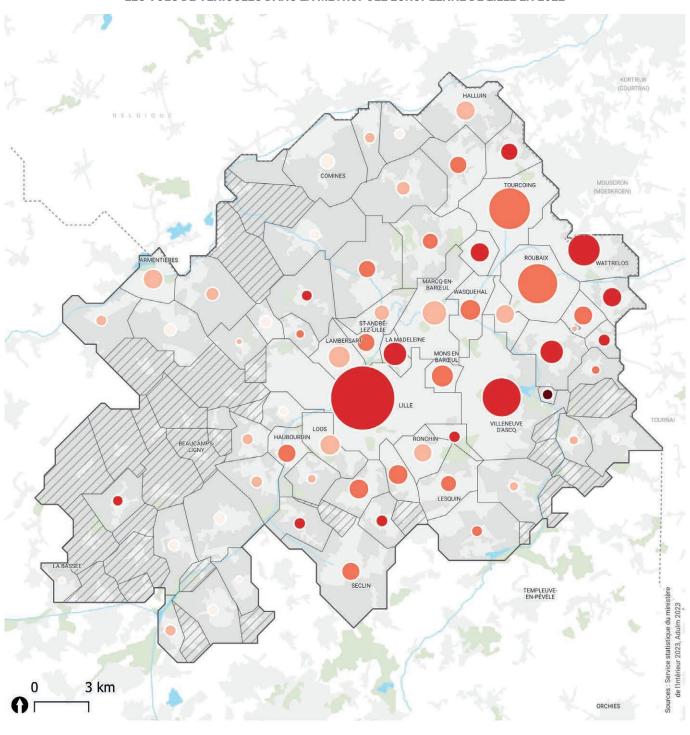
C. Éléments d'analyse

Les deux tiers des communes de la Métropole Européenne de Lille sont concernés par les vols de véhicules motorisés. Il s'agit de l'un des faits analysés qui touche le plus de communes.

Depuis 2016, une baisse importante du nombre de vols de véhicules est constatée. Une très légère hausse (+44 vols) est cependant observée entre 2021 et 2022 qui vient rompre avec des années de baisse du phénomène. Cette hausse est également visible à l'échelle nationale.

La tendance de diminution des vols de voitures sur la période de 2016-2022 est à mettre en lien avec les outils informatiques mis en place au sein des véhicules afin de lutter contre ces délits. Ces systèmes ont, dans un premier temps, permis de faire nettement baisser les vols. Néanmoins, il est désormais facile de se procurer sur internet, à bas prix, des appareils capables de passer outre ces technologies de sécurité. La prise en main de ces technologies par les auteurs d'actes malveillants peut expliquer la légère hausse observée sur le territoire national et qui pourrait ainsi s'amplifier dans les années à venir.

LES VOLS DE VÉHICULES DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2022





4. LES VOLS DANS LES VÉHICULES

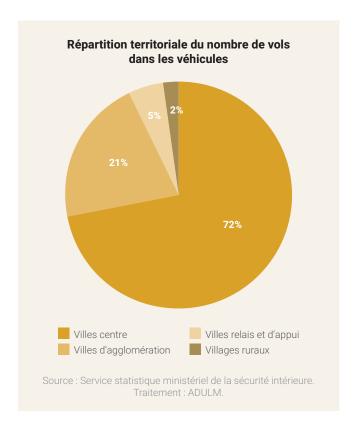
A. Définition

Cet indicateur caractérise le vol d'objets par effraction dans un véhicule automobile. (source : ministère de l'Intérieur)

B. Statistiques

Territoire	Nombre de faits (2022)	Taux pour 1 000 habitants (2022)	Nombre de communes concernées	Évolution 2016-2022
Métropole Européenne de Lille	11 457	10,3	57/95	-12%
Villes centre	8 291	15,9	5/5	+4%
Villes d'agglomération	2 394	5,6	29/31	-34%
Villes relais et d'appui	574	5,1	12/15	-42%
Villages ruraux	198	4,4	11/44	-53%





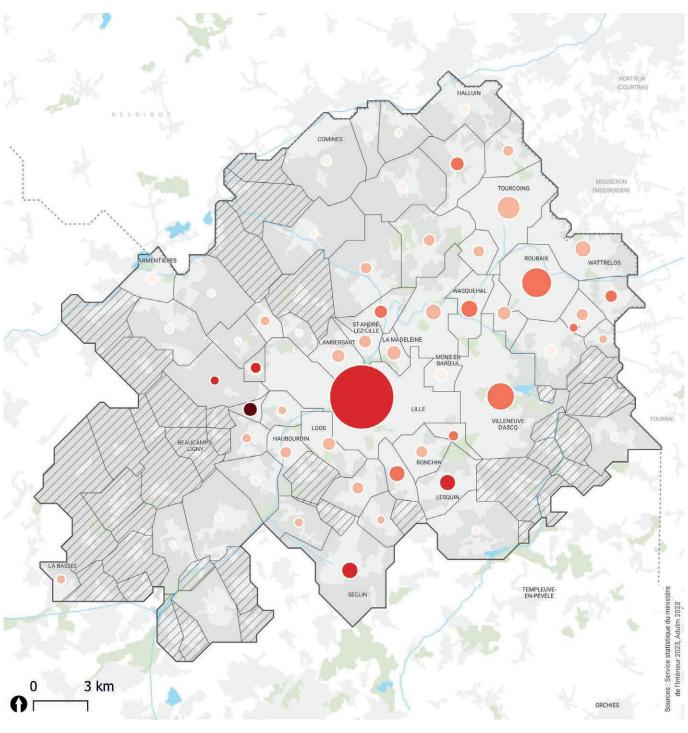
C. Éléments d'analyse

Plus de 11 000 vols à la roulotte ou vols à l'intérieur des véhicules ont été enregistrés par les forces de l'ordre en 2022. Ces vols sont pour la moitié commis à Lille. De manière générale cette problématique concerne principalement le milieu urbain et les communes concentrant un nombre important d'espaces dédiés au stationnement automobile. Ainsi, Englos, commune de 600 habitants accueillant un centre commercial générateur de flux automobiles affiche un taux de vols à la roulotte extrêmement élevé à relativiser par rapport au nombre de voitures stationnées quotidiennement.

Les vols dans les véhicules sont fréquemment associés à d'autres types de faits tels que la consommation de stupéfiants et à un besoin immédiat de liquidité rendu possible par la revente des biens volés.

L'évolution constatée dans la métropole lilloise est identique à celle constatée au niveau national : une baisse en 2020 liée à la crise sanitaire qui laisse place à une légère augmentation entre 2021 et 2022. Malgré cette légère hausse, le nombre de faits enregistrés demeure inférieur à celui d'avant crise sanitaire.

LES VOLS DANS LES VÉHICULES DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2022





5. LES VOLS D'ACCESSOIRES SUR VÉHICULES

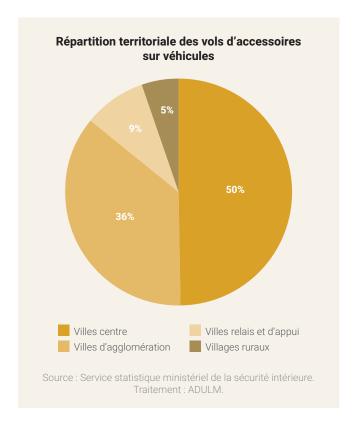
A. Définition

Cet indicateur comptabilise les vols d'accessoires ou de pièces liées au fonctionnement du véhicule qu'ils soient posés d'origine ou montés ensuite (autoradios par exemple) et qu'ils soient situés dans ou à l'extérieur du véhicule (par exemple les vols de carburant). (source : ministère de l'Intérieur)

B. Statistiques

Territoire	Nombre de faits (2022)	Taux pour 1 000 habitants (2022)	Nombre de communes concernées	Évolution 2016-2022
Métropole Européenne de Lille	3 980	3,7	52/95	+20%
Villes centre	1 983	3,8	5/5	+18%
Villes d'agglomération	1 443	3,5	27/31	+25%
Villes relais et d'appui	345	3,6	9/15	+4%
Villages ruraux	209	4,5	11/44	+49%





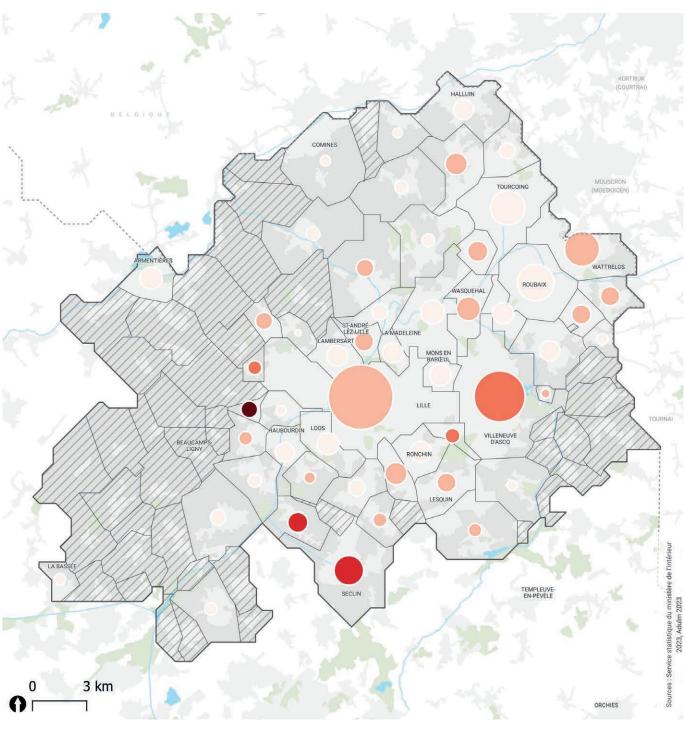
C. Éléments d'analyse

Plus d'une commune sur deux de la métropole est concernée par les vols d'accessoires sur véhicules. Les villes-centre et les villes d'agglomération concentrent 86% des vols de ce type. Néanmoins avec des taux pour 1 000 habitants en milieu rural élevés voire plus élevés que la moyenne, les vols d'accessoires n'épargnent aucun territoire de la métropole. Les communes bénéficiant d'un nombre important de lieux de stationnement (centres commerciaux, parkings relais...) sont logiquement plus impactées par ces vols.

À l'échelle nationale, une hausse est également constatée mais le bilan du ministère souligne la hausse très marquée dans le département du Nord qui contribue de manière non négligeable à la hausse nationale.

La proximité avec la frontière qui permet une plus grande facilité de revente des pièces détachées issues des vols peut en partie expliquer l'ampleur de ce phénomène dans le département. La raréfaction des matières premières et des pièces détachées a entrainé une hausse fulgurante des prix de revente sur le marché illégal. Cette hausse des prix associée à un contexte d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat sont des pistes pouvant expliquer l'explosion de ce type de vols.

LES VOLS D'ACCESSOIRES SUR VÉHICULES DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2022





6. LES DESTRUCTIONS ET DÉGRADATIONS

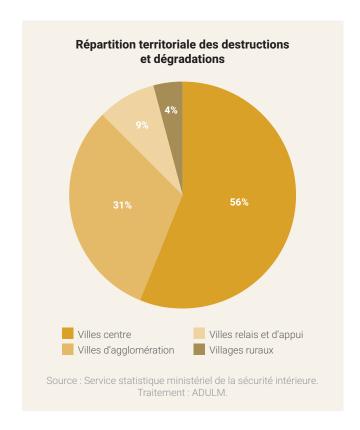
A. Définition

L'indicateur comptabilise les infractions délictuelles et contraventionnelles relatives notamment aux incendies volontaires, aux attentats à l'explosif et autres destructions et dégradations de biens publics et privés auxquels s'ajoutent les véhicules privés. (source : ministère de l'Intérieur)

B. Statistiques

Territoire	Nombre de faits (2022)	Taux pour 1 000 habitants (2022)	Nombre de communes concernées	Évolution 2016-2022
Métropole Européenne de Lille	12 155	10,4	80/95	-25%
Villes centre	6 840	13,2	5/5	-24%
Villes d'agglomération	3 799	8,6	31/31	-28%
Villes relais et d'appui	1 013	8,3	14/15	-29%
Villages ruraux	503	5,9	30/44	-24%





C. Éléments d'analyse

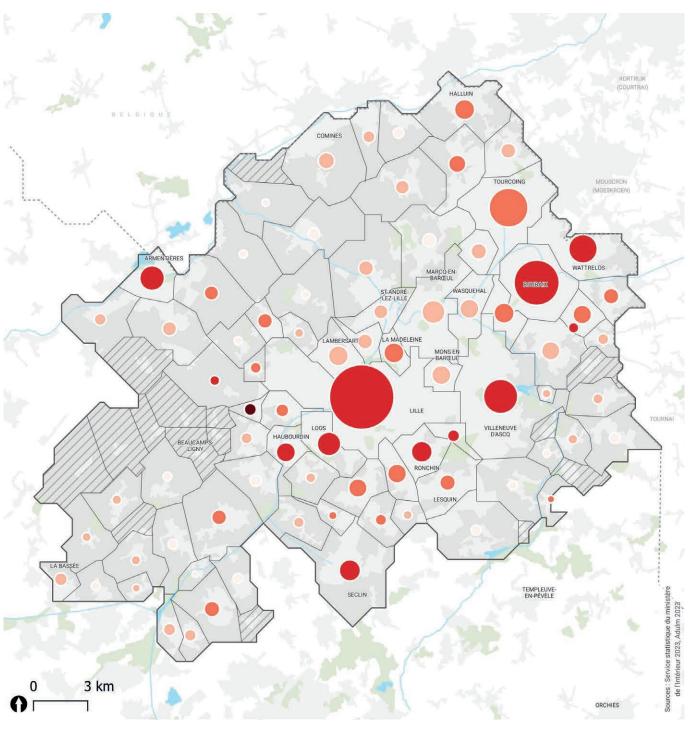
Parmi les 72 000 faits de délinquance commis sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille en 2022, connus des forces de l'ordre et transmis par le ministère de l'Intérieur, 17% sont des destructions et dégradations. 85% des communes de la métropole ont ainsi enregistré plus de cinq faits chaque année ces trois dernières années. Les destructions et dégradations constituent ainsi le deuxième fait le plus constaté dans la MEL après les vols sans violence.

Bien qu'il s'agisse de l'atteinte qui touche le plus des communes rurales (30 des 44 villages ruraux), la concentration des faits reste majoritairement urbaine et 87% des atteintes sont constatées dans une ville centre ou d'agglomération.

Depuis 2016, une tendance générale de baisse des destructions et dégradations est observée sur le territoire. Si cette tendance s'observait également jusqu'en 2021 à l'échelle nationale, une légère hausse y est enregistrée en 2021 et 2022 alors que la baisse se poursuit au sein de la MEL.

Les destructions et dégradations intègrent les incendies volontaires. Ces incendies impliquent souvent des véhicules, parfois volés d'un côté ou de l'autre de la frontière et incendiés après avoir été désossés pour une revente en pièces détachées ou avoir été utilisés pour commettre d'autres délits.

LES DESTRUCTIONS ET DÉGRADATIONS DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2022





CONCLUSION

L'analyse de la délinquance en 2022 confirme la concentration des faits au sein du milieu urbain également observé dans les précédents diagnostics.

Cette concentration est d'autant plus marquée pour les atteintes à l'intégrité physique, favorisées par le contexte urbain, ses flux de population, ses espaces publics fréquentés, sa vie commerciale, son activité nocturne. Les atteintes physiques sont pour moitié commises au sein du cercle familial.

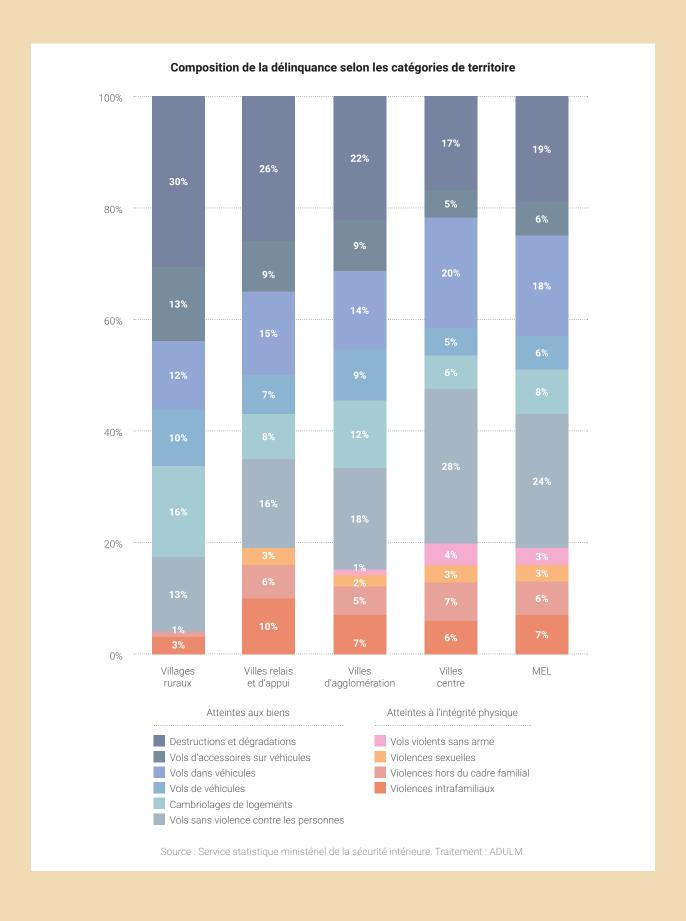
De manière générale, une nette hausse des violences est constatée à l'échelle nationale comme à l'échelle de la MEL. Cette hausse est fortement portée par la hausse des violences intrafamiliales et sexuelles qui ont plus que doublé en 6 ans dans la Métropole Européenne de Lille.

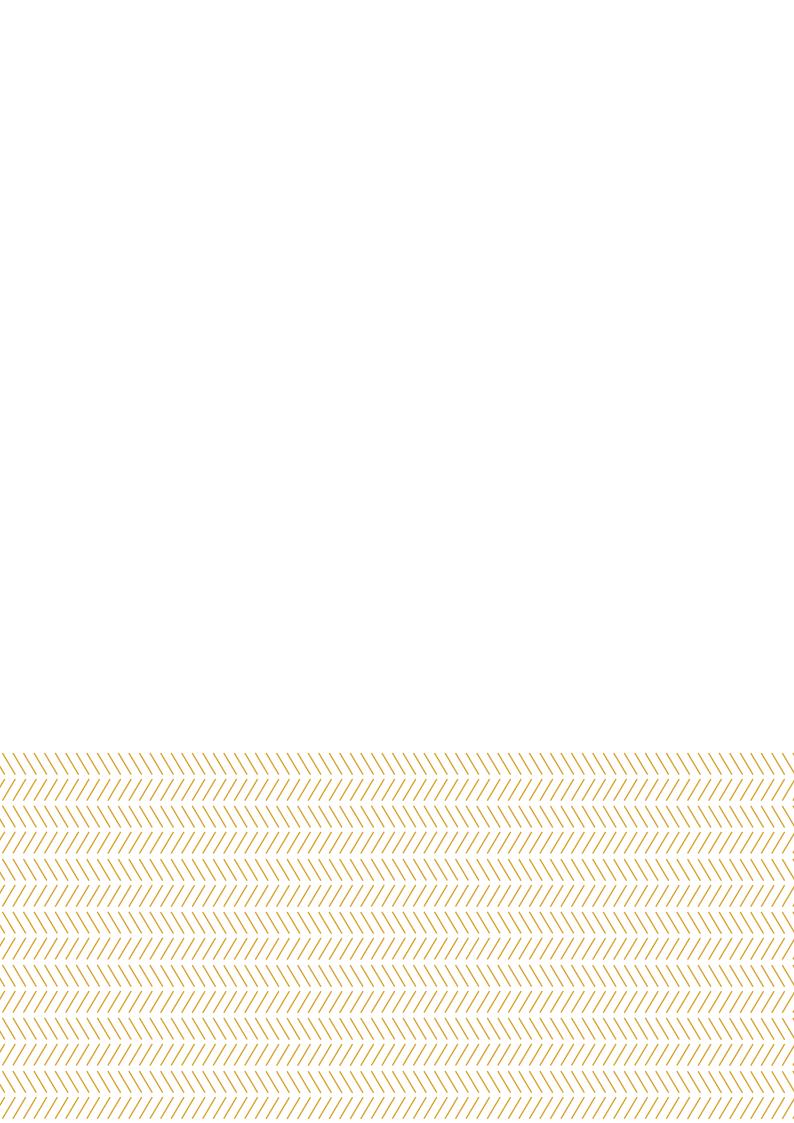
L'analyse des atteintes aux biens montre également une concentration des faits en milieu urbain, mais cette concentration doit être relativisée. En effet, si le milieu rural est moins fortement concerné par les atteintes à l'intégrité physique, bien que les violences intrafamiliales y soient en forte augmentation, il connait des problématiques en matière d'atteintes aux biens. L'analyse des taux pour 1 000 habitants, montre que ces communes rurales présentent des ratios plus élevés que la moyenne de la MEL pour les cambriolages de logements et les vols d'accessoires sur les véhicules. Cela se vérifie d'autant plus dans les communes les plus aisées. Les formes de délinquance constatées diffèrent donc fortement selon le profil des territoires analysés.

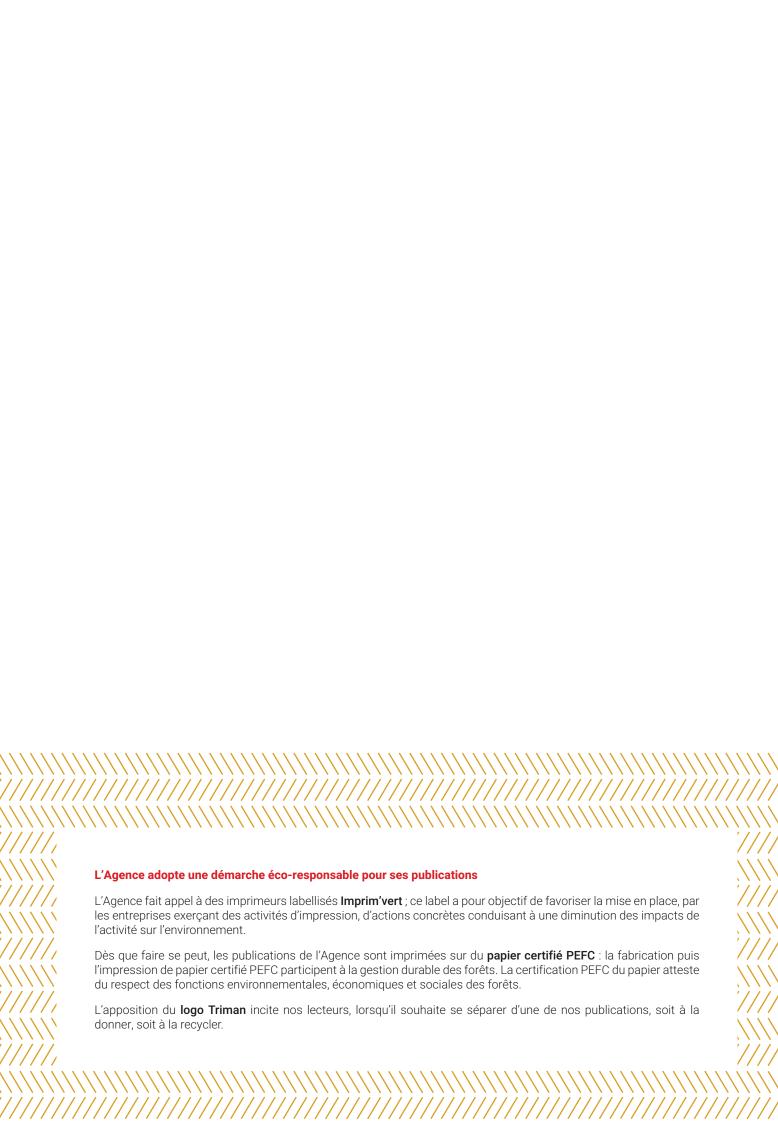
À l'échelle nationale comme à l'échelle de la MEL, les atteintes aux biens sont en baisse entre 2016 et 2022.

Les éléments statistiques observés offrent une lecture de la délinquance, de sa territorialisation et de son évolution au sein de la MEL. Néanmoins cette vision demeure incomplète. D'une part, car tous les faits ne sont pas connus des forces de l'ordre. D'autre part, car un certain nombre d'éléments ne sont pas analysés bien qu'ils pèsent sur le sentiment d'insécurité, le cadre de vie, le quotidien de la population. C'est notamment le cas des faits liés aux trafics de stupéfiants, aux dépôts sauvages de déchets, aux infractions routières ou aux éléments qui ne relèvent pas directement de faits de délinquance tels que les incivilités, l'ambiance urbaine, le sentiment d'insécurité.











L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

+33 (0)3 20 63 33 50 / agence@adu-lille-metropole.org Centre Europe Azur / 323 Avenue du Président Hoover / 59000 Lille

f ☑ adulm59 in adulm adu-lille-metropole.org





